

# L'actu du PLUi de Granville Terre & Mer

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

*Que s'est-il passé récemment ?*

**Eté 2021**

### Présentation du diagnostic

Les grands constats et enjeux du diagnostic ont été présentés au Comité de Pilotage au cours du mois de juin 2021.

Cette présentation a permis de balayer les enjeux environnementaux [trame verte et bleue, zones humides, risques naturels...], paysagers et patrimoniaux. Ces enjeux seront traités dans le PLUi comme des éléments à préserver et conforter dans l'avenir.

Les enjeux structurants comme la morphologie du bâti, le profil des habitants, la structure de l'économie locale ou bien les mobilités ont également été discutés.

Enfin, les thématiques liées à l'habitat reprennent les éléments du Programme Local de l'Habitat qui est en cours de finalisation en parallèle du PLUi.

### Des enjeux partagés

Les enjeux du territoire sont issus, dans un premier temps, du retour des habitants sur les marchés et des résultats d'un questionnaire en ligne mis à disposition de tous les élus du territoire. 190 élus ont rempli le questionnaire, de toutes les communes de GTM. Cette forte mobilisation des élus assure ainsi une démarche participative remarquable et permet d'aboutir à un PLUi co-construit.

Les résultats ont été présentés en Comité de Pilotage, permettant ainsi aux élus de réagir et d'échanger lors d'une réunion riche en propositions.

La démarche participative continuera également avec les associations, puisqu'elles ont aussi pu réagir aux enjeux identifiés par le diagnostic, afin que ceux-ci soient le plus partagés possible.

## Septembre 2021

### Ateliers élus sur le PADD

Les ateliers sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont permis aux élus de bénéficier à nouveau d'un temps d'échanges entre eux sur les différentes thématiques structurantes du futur PLUi.

En introduction, le cadre réglementaire a été rappelé et notamment le rôle important du SRADDET Normandie [Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire] qui s'impose au futur PLUi et exige une réduction importante de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour les années à venir.

Deux temps d'atelier ont été proposés et animés par les bureaux d'études. Une demi-journée dédiée aux thématiques environnementales, paysagères et architecturales : paysage et patrimoine, trame verte et bleue, prise en compte des risques naturels. Au cours de ces ateliers, les élus ont été amenés à prioriser les objectifs et les actions à mettre en place.



Une deuxième demi-journée ayant pour thème les activités économiques, les équipements et services, la mobilité et les déplacements et les activités touristiques. Le format était identique à celui de la première phase d'atelier.

Les thématiques habitat sont traitées dans le PLH en cours de réalisation et seront reprises dans le PADD.

Les échanges ont été riches et ont notamment permis de faire ressortir des attentes importantes sur la préservation de l'identité du territoire, mais aussi l'accès à la santé et la proximité des services à la personne en règle générale.

Grâce à ces temps d'échanges, les bureaux d'études ont rédigé une première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

## Décembre 2021

### Comité de Pilotage sur le PADD

La présentation de la première version du PADD, issue des différents temps d'échange organisés, a permis aux élus de prendre connaissance de ce document stratégique et politique et de réagir sur les différents axes et orientations proposés.

Certains sujets ont mobilisé les échanges, comme l'évolution du port de Granville, la limitation de l'imperméabilisation des sols, la densification, notamment des zones d'activités, mais également la réutilisation des friches.

Le PADD est organisé autour de quatre axes :

Axe 1 : Pour un environnement et des paysages préservés, protégés et mis en valeur.

Axe 2 : Pour un développement structuré prenant en compte les spécificités du territoire et traduisant une politique de l'habitat ambitieuse.

Axe 3 : Pour un développement économique équilibré privilégiant l'optimisation du foncier.

Axe 4 : Pour un territoire solidaire et organisé.

## Rencontre des Personnes Publiques Associées

La rencontre avec les Personnes Publiques Associées (PPA) est toujours un moment important dans l'élaboration d'un document d'urbanisme, puisqu'elle permet de faire un point d'étape avec ces partenaires et notamment les services de la Préfecture, les représentants du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), les organismes en lien avec le PLUi, les chambres consulaires ou encore les représentants des territoires voisins. Pour rappel, les PPA seront consultées une fois le PLUi arrêté en Conseil Communautaire et analyseront le projet afin d'assurer une bonne prise en compte des documents supra-communaux et des lois et objectifs nationaux.

Une trentaine de participants ont répondu présents à ce temps d'échange, ce qui une fois de plus confirme la volonté de co-construire le PLUi en associant un maximum de participants, et dans le cas présent les partenaires dits institutionnels.

Cette rencontre (organisée en visio-conférence compte tenu des contraintes sanitaires) a permis de présenter la deuxième version du PADD, qui est la version complétée et améliorée de celle présentée en Comité de Pilotage.

Aucune remarque n'a remis en cause l'équilibre global du PADD. Les prises de paroles ont surtout porté sur des éléments de détail, type reformulation d'une orientation pour éviter une confusion ou pour expliciter les termes utilisés, ajout d'orientation ou d'objectif précis en lien avec les champs d'action des participants (exemple : zones humides, prise en compte des risques, assainissement, etc.). Enfin, les participants ont apprécié l'organisation du PADD, et l'ordre des axes, le premier étant dédié aux enjeux environnementaux et paysagers.

Voici un résumé des remarques formulées par les PPA :

- L'avenir des zones humides, notamment dans le cadre de l'évolution des espaces bâtis, a été évoqué par les représentants des SAGE [Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux]. Leur remarque a également porté sur la possibilité de construire des éoliennes ou autres moyens de production d'énergie verte, qui serait interdite par la formulation d'orientation proposée.
- La question des capacités des réseaux d'assainissement, notamment en période estivale, a été discutée avec les représentants du SMAAG [Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise].
- Les services de la Préfecture de la Manche souhaite que le travail d'analyse du potentiel foncier apparaisse bien dans le PADD et précise que la densification des secteurs bâtis des communes littorales et le traitement des paysages littoraux seront précisés dans le SCoT en cours d'élaboration.
- Le Département de la Manche a évoqué l'abandon de la 2x2 voies entre Granville et Avranches, et le lancement de nouvelles réflexions pour un projet alternatif. La CC reste favorable à l'idée d'une connexion rapide et sécurisée vers Avranches.



# Zoom : Règlement Local de Publicité intercommunal



Les bureaux d'études en charge de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ont présenté en Comité de Pilotage le diagnostic réalisé par leurs soins.

Ce diagnostic comprend :

- Un état des lieux du cadre législatif
- Le recensement des dispositifs publicitaires du territoire de Granville Terre & Mer.
- Les dispositifs publicitaires non conformes aux cadres réglementaires existants (Règlement national de publicité et Règlement local de publicité).
- Une synthèse et les objectifs à poursuivre.

2 838 publicités et préenseignes ont été recensées entre 2019 et 2021 sur l'ensemble du territoire.



4 953 dispositifs de type enseigne. Au total, 7 791 dispositifs ont été recensés.



Les secteurs de concentration sont les centres-villes et les zones d'activités économiques (de nombreuses enseignes), le littoral, le long des axes routiers structurants.

D'un point de vue publicitaire, les entrées de ville sont relativement épargnées, mis à part certaines composées d'activités économiques.

1 486 dispositifs sont non conformes aux dispositions actuelles (emplacement, caractéristiques du panneau, en zone naturelle, etc.).

Les élus ont apprécié la présentation du diagnostic en Comité de Pilotage et ont découvert de nombreuses notions.

Afin de poursuivre l'élaboration du RLPi, un état des lieux des **arrêtés municipaux des limites d'agglomération** est réalisé. Ils jouent un rôle essentiel, puisqu'il délimite les secteurs autorisant la publicité de ceux l'interdisant (en dehors des agglomérations).

Au cours du printemps, des ateliers avec les élus seront organisés pour définir les règles à appliquer en matière de publicité, sur l'ensemble du territoire en ciblant des secteurs stratégiques à préserver.